



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00543

Numéro SIREN : 539 605 725

Nom ou dénomination : A.B. CREATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2017 sous le numéro de dépôt 7713

①

BILAN SIMPLIFIÉ

128543

DGFIP N° 2033-A 2015

Désignation de l'entreprise <u>AB CREATIONS</u>										Néant ☐														
Adresse de l'entreprise <u>8 RUE MAURICE BERTEAUX 94370 SUCY EN BRIE</u>																								
Numéro SIRET* <table border="1"><tr><td>5</td><td>3</td><td>9</td><td>6</td><td>0</td><td>5</td><td>7</td><td>2</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>												5	3	9	6	0	5	7	2	5	0	0	1	6
5	3	9	6	0	5	7	2	5	0	0	1	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent* <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							
										Exercice N clos le														
										3 0 0 4 2 0 1 5														
ACTIF										Brut														
										1														
										Amortissements-Provisions														
										2														
										Net														
										3														
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012																			
		Autres*	014		016																			
	Immobilisations corporelles*		028	9 536	030	2 923	6 613																	
	Immobilisations financières* (1)		040	2 380	042		2 380																	
	Total I (5)		044	11 916	048	2 923	8 993																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052																			
		Marchandises*	060	62 666	062		62 666																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070																			
		Autres* (3)	072	5 012	074		5 012																	
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	78 902	086		78 902																	
	Charges constatées d'avance*		092	1 179	094		1 179																	
	Total II		096	147 759	098		147 759																	
	Total général (I + II)		110	159 675	112	2 923	156 751																	
PASSIF										Exercice N NET														
										1														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			3 000																		
	Écarts de réévaluation		124																					
	Réserve légale		126			300																		
	Réserves réglementées*		130																					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131																					
	Report à nouveau		134			39 810																		
	Résultat de l'exercice		136			25 510																		
	Provisions réglementées		140																					
	Total I		142			68 620																		
Provisions pour risques et charges		Total II		154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			60 473																		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	18 284		27 658																		
REVENUS	Produits constatés d'avance		174																					
	Total III		176			88 131																		
Total général (I + II + III)		180			156 751																			
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182																	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire l'article 502 septies A-bis du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise **AB CREATIONS**

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR **018**

Exercice N clos le **31/03/2015**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	231 434	
	Production vendue	biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
				217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	2		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	231 437	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	144 810	
	Variation de stock (marchandises)*				236	(20 097)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	55 127	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	445	244	1 283
	Rémunérations du personnel*				250	17 648	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 476	
	Dotations aux amortissements*				254	1 421	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		260	4
Total des charges d'exploitation (II)					264	201 672	
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	29 765	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294	5	
	Charges exceptionnelles			(VI)	300		
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	4 249	
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	25 510	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1. le déficit comptable col. 2		312	25 510	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	4 249		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330
Deductions	Entreprise nouvelles (+/- selon)	986		Zone franche urbaine (34. nches et octes A)	987		127
	Reprise d'entreprises en difficulté (+/- selon)	981		Jeune entreprise innovante (+/- selon A)	989		138
	Dons* d'art / FA (+/- selon)	345		Investissements outre-mer	344		346
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					352	28 323	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	28 323	372
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380		n° du centre de gestion agréé :
Montant de la T.V.A. collectée		374	46 287	Effectif moyen du personnel* :	376	1	dont apprentis : / handicapés : / Effectif affecté à l'activité artisanale :
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	27 215	Montant des prélèvements personnels de marchandises* :	399		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B 2015

AB CREATIONS

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2015

Formulaire obligatoire (article 362 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : AB CREATIONSNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		403		406					
	Autres	410		412		413		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		423		426					
	Constructions	430		432		433		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 606	442		443		446	4 606				
	Installations générales, agencements divers	450	4 047	452		453		456	4 047				
	Matériel de transport	460		462		463		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	883	472		473		476	883				
Immobilisations financières		480	2 380	482		483		486	2 380				
TOTAL		490	11 916	492		493		496	11 916				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		503		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		513		516			
	Constructions	520		522		523		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	523	532	722	533		536	1 245		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	724	542	405	543		546	1 129		
	Matériel de transport	550		552		553		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	255	562	294	563		566	549		
TOTAL		570	1 502	572	1 421	573		576	2 923		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	583	594	595				
Régularisations				590	591	592	593				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).					596	597	598				
TOTAL				596	597	598	599				

SAGE Experts-comptables Janvier 2015 : Etat préparatoire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise : <u>AB CREATIONS</u>						Néant ☒ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
7									
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B								780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129	
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800	☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AB CREATIONS

S.A.S. au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 8 RUE MAURICE BERTEAUX

94370 SUCY EN BRIE

R.C.S : CRETEIL 539 605 725

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30/04/2015

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/04/2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **231 434,24** Euros contre **197 540,88** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de Ventes de marchandises.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **201 671,78** Euros pour l'exercice, contre **168 687,10** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **55 126,83** Euros au 30/04/2015 contre **36 573,74** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **1 283,30** Euros au 30/04/2015 contre **1 309,50** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **17 647,86** Euros au 30/04/2015 contre **19 469,85** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **1 476,34** Euros au 30/04/2015 et **2 093,86** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 421,25** Euros au 30/04/2015 contre **1 016,73** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-5,39** Euros, contre **-180,42** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à 0 Euros au 30/04/2015, contre **-178,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **25 510,45** Euros contre un bénéfice de **24 480,13** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2015 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **11 915,73** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **2 923,23** Euros, soit un montant net de **8 992,50** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **10 413,75** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **62 666,29** Euros, contre **42 569,12** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **83 913,52** Euros, contre **49 558,10** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **68 620,31** Euros, contre **43 109,86** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **88 131,00** Euros contre **62 691,11** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **231 436,62** Euros au 30/04/2015, contre **197 743,65** Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à **106 721,70** Euros, soit **46,11 %** pour l'exercice clos le 30/04/2015, contre **88 343,67** Euros, soit **44,95 %** l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit à **29 764,84** Euros, contre **29 056,55** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **30/04/2015** fait ressortir un **bénéfice** de **25 510,45** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **39 809,86** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **65 320,31** Euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **65 320,31** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

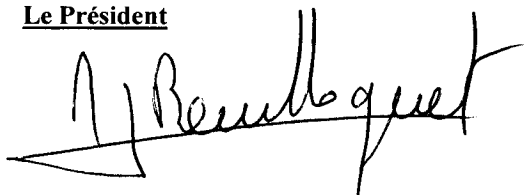
Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président, pour l'exercice écoulé.

Fait à SUCY EN BRIE

Le 06/07/2015

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Benoit', is written over a horizontal line.

AB CREATIONS

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000,00 Euros

Siège social : 8 RUE MAURICE BERTEAUX

94370 SUCY EN BRIE

R.C.S : CRETEIL 539 605 725

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/07/2015**

Le 27/07/2015, à 17 Heures

Les actionnaires de la société **AB CREATIONS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés. M. BOUILLAGUET Michel, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des actionnaires ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Président;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2015 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les actionnaires dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

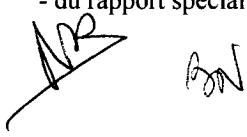
L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2015,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.



Le Président ouvre la discussion. Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2015 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/04/2015 lesquels font apparaître **un bénéfice de 25 510,45 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au dirigeant quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/04/2015** faisant ressortir **un bénéfice de 25 510,45 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **39 809,86 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **65 320,31 Euros**. L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **65 320,31 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **65 320,31 Euros**

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Résolution n° 5

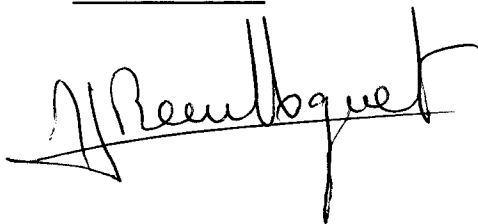
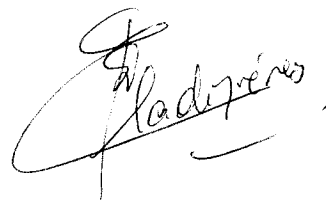
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les actionnaires présents.

Les Actionnaires

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Beaulieu', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Gladieux', written over a horizontal line.

AB CREATIONS
S.A.S. au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 8 RUE MAURICE BERTEAUX

94370 SUCY EN BRIE

R.C.S : CRETEIL 539 605 725

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/07/2015
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/04/2015

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/04/2015** faisant ressortir **un bénéfice** de **25 510,45** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **39 809,86** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **65 320,31** Euros. L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **65 320,31** Euros, de la façon suivante :

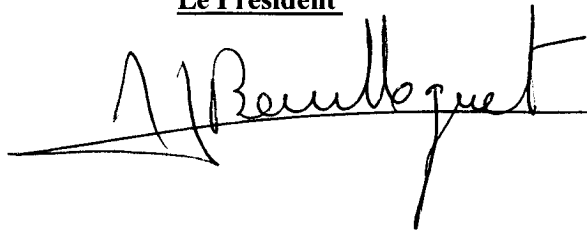
- Au report à nouveau pour un montant de **65 320,31** Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Pour copie certifiée conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Berthelot', is written over a horizontal line.